



## **REUNION DU COMITE – Mardi 23 septembre 2025 à 19h00**

### **Ordre du jour : présentation du travail des commissions et suites à donner**

#### **Membres du comité présents**

Lionel DAUPHIN - Xavier RAINALDY - Patrick VANIER - Martine BOCOCK - Leïla ADLIMI - Pascal TRAMONI - Elie CHARRETIER - Romain ADJAMIDIS - Laura BROUARD - Lydie REMY - Sabrina PEYROUX - Paul CAZALET – Sébastien COLLET en Visio -

*Absents excusés :*

*Benoit BROUARD*

*Kirian BOURSIN*

#### **Membres du bureau**

- Tania MARASCALCHI : trésorière absence excusée.
- Audrey MERLIN : présidente
- *Christian DUBOIS : secrétaire général*

#### **Invité**

- Frédérique BODIN pour le point 1.

15 Personnes présentes sur 18, le quorum de 30% est atteint, la réunion peut avoir lieu.

#### **1. Comité Restauration**

Présentation d'une nouvelle tarification de la restauration et du bar.

Modifications proposées aux nouveaux tarifs présentés :

- San Pellegrino : 1,50 €
- Tous les soft : 1,50 €
- Bières bouteilles : 3,00 €
- Bières pression : 4,50 € et 8,00 €

1<sup>ère</sup> résolution : validation des nouveaux tarifs du bar.

1 vote contre, 0 abstention, 14 votes pour, la résolution est adoptée.

2<sup>ème</sup> résolution : application d'un tarif préférentiel à 50% sur les boissons pour l'équipe pédagogique et les administratifs (salariés et autoentrepreneurs).

0 vote contre, 0 abstention, 15 votes pour, la résolution est adoptée.

Organiser la formation pour obtenir la licence 3 qui nous autorise à servir des alcools. S'informer et planifier la formation dans les meilleurs délais pour nous mettre en conformité.

## 2. Commission sportive :

En préambule, la commission rappelle les difficultés évoquées par l'équipe pédagogique sur la relation toxique entretenue par Hervé BRISSET depuis qu'il a pris la Direction de l'équipe pédagogique. Ce point sera rappelé dans le dernier sujet à aborder.

Présentation de la nouvelle organisation sportive tennis mise en place avec l'équipe pédagogique avec des responsabilités attribuées à chaque enseignant.

Pôle compétition (jeunes & hommes) : Anthony

Pôle adultes loisirs & compétition féminine : Tariq

Pôle stages : Amine

Pôle école de tennis (Galaxie, ados & mini-tennis) : Paul

Pôle haut niveau & Padel : William : l'organisation du pôle « Haut niveau » est à ajuster car à date, il y a un écart financier important entre les éléments remontés par la commission (coûts à supporter par le TCM de 24 K€) et ceux annoncés par Hervé BRISSET lors du Comité du 2 septembre et confirmés ce jour par Sabrina (coûts pour le TCM inférieurs à 5 K€) ! Faute d'éléments formalisés par Hervé BRISSET sur les engagements de chaque partie (enseignants / élèves / parents / TCM), nous devons revoir ce dossier dans les meilleurs délais et décider des suites à donner à ce pôle.

⇒ Action Commission sportive avant la fin du mois pour trouver un équilibre financier sur ce pôle. Ce n'est pas au TCM de financer un pôle constitué de 3 ou 4 joueurs dont le niveau se limite à la 2<sup>ème</sup> série. Sur le territoire Français est considéré « Haut niveau » les joueurs de 1<sup>ère</sup> série (numérotés Français).

**Avantages salariés** : réduction de 50 % sur les boissons au bar.

**Déplacements** : remboursement des frais kilométriques lors des championnats par équipe si l'enseignant utilise son véhicule personnel.

**Primes** : accord de principe sur une prime liée aux résultats, à l'atteinte d'objectifs et à l'implication

⇒ Validation définitive sous réserve d'une grille d'objectifs précise. Le montant sera fixé ultérieurement.

**Cours individuels** : tarifs compris entre 35 € et 50 € selon le volume horaire et le statut d'adhérent. → Redevance de 3 € reversée au club par cours. → Seuls les enseignants **DE** sont autorisés à donner des cours individuels.

**Stages** : possibilité de formule avec ou sans pique-nique. → Tarifs modifiés : 140 € (adhérents) / 150 € (non-adhérents). → Redevance de 10 % reversée au club.

**Animations** : forfait fixé pour les enseignants à 50 €/h avec un plafond de 200 € pour l'organisation d'animations gratuites pour les adhérents.

**Rémunération CQP (autoentrepreneur)** : passage de 20 € à 25 €/h afin s'aligner aux tarifs appliqués dans les autres clubs.

**Décision du 13 septembre confirmée :**

Aide spécifique pour **Louna** (13 ans en octobre), meilleure joueuse du club dans la catégorie Jeunes (classement actuel 15/1 avec un objectif à 5/6. Le club prend en charge **deux cours individuels par semaine**. → Un bilan sera réalisé en juin.

3<sup>ème</sup> résolution : L'organisation et les conditions proposées, hormis le pôle Haut Niveau, où délégation est donnée à la Commission sportive de valider sur la base d'un coût pour le TCM de 5.000 € maxi comme initialement prévu par Hervé BRISSET. A défaut, ce pôle pourra être abandonné dès cette saison.

L'ensemble de ces dispositions sont mises au vote :

1 vote contre, 0 abstention, 14 votes pour, l'ensemble de ces résolutions est adopté.

3. Commission Padel

Xavier puis Pascal présentent les engagements et responsabilités définis dans le contrat proposé entre Pascal TRAMONI d'une part et le TCM d'autre part pour prendre en charge la responsabilité du Padel au TCM. Dans sa mission de Responsable du Padel, il devra notamment manager les groupes WhatsApp, les tournois, les animations et être force de proposition pour développer cette activité au sein du TCM. Le tarif proposé pour prendre en charge l'activité Padel est de 2300 € TTC. Monsieur Pascal TRAMONI rendra compte de ses missions au Bureau ou au Comité Directeur.

4<sup>ème</sup> résolution : validation du contrat entre le TCM et Pascal TRAMONI de la prise en charge de la mission de Responsable Padel au tarif mensuel TTC de 2300 € mensuel.

0 vote contre, 0 abstention, 15 votes pour, la résolution est adoptée.

5<sup>ème</sup> résolution : validation des tarifs d'adhésion de 240 € / an incluant un carnet de 15 tickets Heures Pleines (tarifs inchangés). La licence n'étant pas comprise dans ce tarif. Les adhérents profitent d'une réduction de 5 € pour les animations Padel ou les tournois.

0 vote contre, 0 abstention, 15 votes pour, la résolution est adoptée.

6<sup>ème</sup> résolution : Mise en place d'une formule « All Inclusive » limitée à 50 adhérents qui permet de jouer sans limitation sur les créneaux Heures Creuses. Les tarifs appliqués sur cette offre sont de 66 € / mois, 168 € / trimestre ou 552 € / an.

0 vote contre, 0 abstention, 15 votes pour, la résolution est adoptée.

7<sup>ème</sup> résolution : Les cours particuliers ne sont pas autorisés sur les créneaux Heures Pleines.

0 vote contre, 0 abstention, 15 votes pour, la résolution est adoptée.

#### 4. Commission Infrastructure

8<sup>ème</sup> résolution : Réparation des fuites sur la couverture des courts de tennis pour un coût de 2600 € TTC.

0 vote contre, 0 abstention, 15 votes pour, la résolution est adoptée.

9<sup>ème</sup> résolution : Mise en place de bâches de protection à chaque pignon pour protéger de la pluie les pistes Padel n°1 et n°4. Accordé au Bureau l'autorisation d'engager des dépenses à hauteur de 21.000 € maxi.

0 vote contre, 0 abstention, 15 votes pour, la résolution est adoptée.

10<sup>ème</sup> résolution : accord pour engager la dépense de nettoyage des vitres des pistes Padel sur ce début de saison pour un coût d'environ 1.000 €

0 vote contre, 0 abstention, 15 votes pour, la résolution est adoptée.

Rappel qu'il faut traiter le dossier de la rampe PMR d'accès aux pistes de Padel.

#### 5. Commission Communication

Pas de nouvelle information concernant la communication.

#### 6. Commission Juridique

Planification de l'Assemblée Générale Extraordinaire au mardi 18 novembre à 19h30.

Une proposition de révision des statuts est donc à transmettre à tous les membres avec la convocation avant le 4 novembre.

#### 7. Commission entretien Hervé Brisset

La commission précise que l'entretien avec Hervé Brisset du 16 septembre 2025 de 18h30 à 21h00 s'est bien passé. Echanges très apaisés, Hervé était à l'écoute et a bien collaboré et n'a refusé de répondre à aucune question. Les thèmes abordés se sont concentrés sur le management, de l'équipe enseignante, des administratifs et de la restauration. Les réponses d'Hervé sont en opposition avec les propos récoltés des enseignants. Hervé parle de bonnes relations avec l'équipe enseignante.

Il a fait part de son attachement pour le club et de sa volonté de rester. Il a souhaité revenir sur ce qui a été dit par l'adjoint au Maire, Noël BOURSIN car il n'est pas d'accord. Nous lui avons dit qu'il pouvait lui demander de le rencontrer.

Pour répondre à Sabrina, conjointe d'Hervé, concernant la décision relative à la réorganisation du management de l'équipe pédagogique, nous avons précisé que, dans un contexte de tensions identifiées entre la majorité des membres de l'équipe et Hervé, et à quinze jours du démarrage de la saison, nous avons choisi d'appliquer une mesure de prudence visant à préserver le bon fonctionnement de l'équipe.

Nous ne pouvions pas risquer de mettre nos adhérents, dont de nombreux enfants, devant des risques de conflits d'adultes pouvant dégénérés en violence verbale ou physique.

Le Comité Directeur a toutefois reçu ce jour en tout début d'après-midi un courriel d'Hervé BRISSET où le TCM est mis en cause dans sa gestion de crise et où il nous met en demeure de répondre sur certains points.

Face à ces attaques, le Comité Directeur vote pour donner mandat au Bureau d'engager un conseil juridique pour défendre les intérêts du TCM dans ce dossier.

11<sup>ème</sup> résolution : valider le mandat donné au Bureau pour engager un conseil juridique pour défendre les intérêts du TCM.

0 vote contre, 2 abstentions, 13 votes pour, la résolution est adoptée.

Compte tenu de l'horaire tardif, la séance est levée à 22h30.

D'autres sujets tels que les vétérans ou l'évènementiel afin de préparer les 100 ans du club seront à débattre à la prochaine réunion.